Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026713-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le vingt-trois juin deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-trois juin deux mille vingt-six.

Etaient présent·e·s : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Anne-Hélène TUAL, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY (à partir de 20 h 17 et du point n° 4 de l'ordre du jour), M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, M. Fabrice AUTRIQUE, Mme Murielle COLLEN, Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Carine KULIK, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, M. Jordan LE ROUX, Mme Tifenn BOUVET, Mme Élise LEQUEUX, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU, M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, M. Nicolas HUMBERT (à partir de 20 h 18 et du point n° 4 de l'ordre du jour), M. Julien METAYER, Mme Aésa DORGE, conseillers municipaux.

Absent·e·s excusé·e·s : Mme Marie BACHY (jusqu'à 20 h 17, et jusqu'au point n° 3 de l'ordre du jour), M. Nicolas HUMBERT (jusqu'à 20 h 18, et jusqu'au point n° 3 de l'ordre du jour).

Absentes représentées : Mme Émilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), Mme Myriam DESHOUILLERES (pouvoir à Mme Caroline HANS).

Absente : Mme Claire JUBAULT, conseillère municipale.

Mme Aurélie CHATELLIER a été nommée secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.7.13 - ENFANCE JEUNESSE –Adhésion au dispositif VACAF pour les séjours organisés par la commune

Madame Bachy, adjointe, présente et commente le rapport suivant :

« Par son action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) contribue au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Ainsi, la CAF réaffirme l'importance de l'accès aux vacances pour les enfants et les jeunes, et plus particulièrement des vacances collectives, qui contribuent au développement de l'acquisition de l'autonomie et favorisent l'ouverture aux autres.

Pour cela, elle contribue à soutenir le départ en vacances des enfants et des jeunes par sa politique d'aide aux vacances, via le dispositif VACAF AVEL (Aide aux Vacances Enfants Locale). Ce dispositif d'aide financière s'adresse aux familles allocataires de la CAF.

Le dispositif VACAF AVEL est un mécanisme de tiers payant visant à faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs pour le plus grand nombre d'enfants et de jeunes.

Dans ce cadre, la participation financière de la CAF est versée directement à l'organisme gestionnaire conventionné, à savoir la Ville d'Acigné, pour l'organisation des séjours de vacances du service Enfance-Jeunesse.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260629-2026713-DE

La Ville assure ensuite le recouvrement de la participation financière restant à la charge des familles.

Une première convention relative au dispositif VACAF AVEL a été conclue en 2021 entre la commune et la CAF d'Ille-et-Vilaine. Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2025, il est proposé d'en approuver le renouvellement à compter du 1er janvier 2026 afin de poursuivre la mise en œuvre du dispositif.

En adhérant à ce dispositif, la commune favorise ainsi l'accès des enfants et des jeunes acignolais issus de familles allocataires aux séjours de vacances organisés par le service Enfance-Jeunesse. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- renouvelle l'adhésion de la commune au dispositif VACAF- AVEL en partenariat avec la CAF d'Ille et Vilaine,
- mandate Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 30 juin 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

Aurélie CHATELLIER
Adjointe, secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr, à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux